

Décision d'admission en qualité d'élèves à  
l'Institut supérieur de l'aéronautique et de  
l'espace en 2023

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3411-5 ;

Vu les articles D 675-1 à D 675-5 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'admission, aux modalités générales de la scolarité et du contrôle des connaissances et aux conditions d'obtention des diplômes à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;

Vu l'ordre de mutation collectif de la Direction Générale de l'Armement N°01D23026913 du 18 Août 2023 définissant le recrutement des ingénieurs de l'armement ;

Vu l'ordre de mutation collectif de la Direction Générale de l'Armement N°01D23028465 du 08 Septembre 2023 définissant la nomination des ingénieurs d'études techniques de l'armement par délégation ;

Vu la décision du jury d'admission du 14 Juin 2023 définissant le recrutement des officiers ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 définissant les voies de recrutement par concours d'admission à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;

Vu les propositions des jurys d'admission de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, réunis le 18 Novembre 2022, 1<sup>er</sup> Février, le 15 Mars, le 28 Mars, le 5 Avril, le 9 Mai, le 22 Mai et le 14 juin 2023 ;

## PROPOSE

### Article 1er

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, en qualité d'élèves, en première année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, par voie de concours d'admission, au titre du Concours Communs Mines-Ponts, en application de l'article 2 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

Elèves civils français

Mme. ALIBERT (Neel) ;  
M. ARNOLIN (Louis) ;  
M. ASTIER (Charles) ;  
Mme. BAILLEUX (Fleur) ;  
M. BALDIT (Tristan) ;  
M. BALDO (Axel) ;

M. BARBANSON (Robin) ;  
M. BART (Benoît) ;  
M. BASSERAS (Théo) ;  
M. BEER BOUSSOUKAÏA (Matteo) ;  
M. BEKKAYE (Milhane) ;  
M. BELLINI (Théo) ;  
M. BENETEAU (Sébastien) ;  
M. BERLEMONT (Quentin) ;  
M. BERNARD (Matthieu) ;  
M. BERTRANET (Tom) ;  
Mme. BESNARD (Elvire) ;  
M. BESSÈDE (Damien) ;  
M. BINET (Thomas) ;  
M. BLASIAK (Thomas) ;  
M. BLOSSIER (Thibault) ;  
M. BOCQUET (Luc) ;  
M. BOISSY (Adrien) ;  
M. BOLDRON (Alexandre) ;  
M. BONLIEU (Guillaume) ;  
M. BORDEREAU (Guilhem) ;  
Mme. BRISSET (Alix) ;  
Mme. BROCHET (Ysée) ;  
Mme. BUOB--GANDIL (Céline) ;  
M. CABANE (Abel) ;  
M. CAETANO (Pierre) ;  
M. CAPELLANO (Vincent) ;  
M. CAQUERET (Florian) ;  
M. CAVALIER (Tristan) ;  
Mme. CELAUDOUX (Alexandra) ;  
Mme. CHAZE (Noa) ;  
M. CHERCHARI (Mehdi) ;  
M. CHUETTE (Axel) ;  
M. COGNET (Pierre) ;  
M. COUSIN (Loris) ;  
M. DAINOTTI (Louis) ;  
M. DARRAS (Guillaume) ;  
M. DARRIEUMERLE (Rémi) ;  
M. DAUDEY (Evan) ;  
M. DAURIAC (Adrien) ;  
M. DAVAL (Jules) ;  
M. DAY (Augustin) ;  
M. de BUCHERE de L'ÉPINOIS (Guillaume) ;  
M. de HILLERIN DE MOUILLEBERT (Paul) ;  
M. DECQ (Baptiste) ;  
M. DECROCQ (Tanguy) ;  
Mme. DELESALLE (Camille) ;  
M. DELOBEL (Thomas) ;  
Mme. DESMONT (Rose) ;  
M. DI LUCCIO-BONNACE (Gabriel) ;  
M. DOCHE (Dimitry) ;  
M. DUBUISSON (Mathias) ;  
Mme. DUPUIS (Emilie) ;  
M. DUQUET (Victor) ;  
Mme. EYMOND-LARITAZ (Noémie) ;  
M. FANCELLU (Batiste) ;

M. FARES (Mehdi) ;  
Mme. FAURE (Eve) ;  
M. FAVRE (Hugo) ;  
M. FAYARD (Timothée) ;  
M. FERRET (Célyan) ;  
M. FOLIE (Benjamin) ;  
M. FOSSATI (Gaspard) ;  
M. FOUCAUT (Alexandre) ;  
M. FOURNAISE (Maxime) ;  
M. GABEL--RICHAUD (Célian) ;  
Mme. GADY (Aure) ;  
Mme. GAILLARD (Elise) ;  
M. GANDY (Raphaël) ;  
M. GARATE (Milo) ;  
M. GARCIA (Maxime) ;  
M. GARCIA (Sylvain) ;  
M. GARNIER (Romain) ;  
M. GARON (Rémi) ;  
M. GENIN (Mathias) ;  
Mme. GEOFFROY (Akhéane) ;  
Mme. GEORGIU (Luce) ;  
M. GONZALEZ (Nino) ;  
M. GORIUS (Robin) ;  
M. GOURBIERE (Yohan) ;  
M. GRIFFON (Valentin) ;  
M. GRZYB (Maximilien) ;  
M. GUYON (Martin) ;  
M. HACQUIN (Aloïs) ;  
M. HAMDOUCHE (Aimène) ;  
M. HAMILTON (Arthur) ;  
Mme. HAMON (Anaëlle) ;  
M. HANDSCHUMACHER (Alexandre) ;  
M. HEME (Clément) ;  
M. HESKIA (Mathis) ;  
M. HOFMAN (Gabriel) ;  
Mme. HOLL (Anna) ;  
M. HOUCHOU-BIGNALET-BERGERET (Guillaume) ;  
M. JACQ (Ewan) ;  
M. JALLOT (Corto) ;  
M. JARDOT (Arthur) ;  
M. JOLIVET (Arthur) ;  
Mme. KACEDAN (Lila) ;  
M. KERANGUEVEN (Aubin) ;  
M. KERHAMON (Esteban) ;  
Mme. KERLAU (Pasiphaé) ;  
M. KHALFANE (Amine) ;  
Mme. KHARCHENKOVA (Vera) ;  
M. KIEFFER (Simon) ;  
M. LACHKAR (Noam) ;  
Mme. LAINÉ (Lucie) ;  
M. LAISNÉ (Paul) ;  
M. LANCIAUX (Pierre) ;  
M. LARDET (Corentin) ;  
M. LATHUILLIERE (Ugo) ;  
Mme. LATTUADA (Anne) ;

M. LE CLEC'H (Maxence) ;  
M. LE PERSON (Stanislas) ;  
M. LECHAT (Bastien) ;  
Mme. LECLERC (Maëlys) ;  
M. LÉGAUT (Timothée) ;  
M. LÉGUILLETTE (Gabriel) ;  
Mme. LIGNON (Béatrice) ;  
M. LOURD (Grégory) ;  
M. MACÉ (Bertrand) ;  
M. MAILLET (Martin) ;  
M. MARCHON (Alexandre) ;  
M. MARTINOT (Léopold) ;  
Mme. MARTINS (Eléonore) ;  
Mme. MATHURIN (Léane) ;  
M. MAUBON (Clément) ;  
M. MAUDUIT (Simon) ;  
M. MAYER (Gabriel) ;  
M. MELNITCHENKO (Arthur) ;  
M. MENGANT (Loïc) ;  
M. MERGOIL (Alexandre) ;  
M. MICHEL (Théo) ;  
M. MONBRUN (Milian) ;  
Mme. MORESMAU (Caoimhe) ;  
M. MORGUE (Alexandre) ;  
M. MOUMOUNI (Meddi) ;  
M. NAUDET (Paul) ;  
Mme. PANIZZA (Lila) ;  
Mme. PARISI (Elisa) ;  
M. PAUNER (Thomas) ;  
M. PAYER (Titouan) ;  
M. PERROT (Thomas) ;  
M. PETIT (Valentin) ;  
Mme. PETIT (Perrine) ;  
M. PETROD--LAPERRIERE (Axel) ;  
M. PY (Valentin) ;  
M. QUÉNNET (Mathéo) ;  
M. RAMANANTSOAVINA (Erwan) ;  
Mme. RENAUD (Julie) ;  
M. RENAUD (Thomas) ;  
M. RÉVÈANE (Nino) ;  
M. REY (Ronan) ;  
Mme. RICALENS (Isolde) ;  
M. RICHARD (Gabriel) ;  
M. RICHARD (Nicolas) ;  
M. RICO (Théo) ;  
Mme. RIGOLE (Anne-Louise) ;  
M. ROBERGE (Thomas) ;  
M. ROCHEDY (Melvin) ;  
M. ROINSON (Tangi) ;  
M. ROSSARY (Côme) ;  
M. ROUCH (Hugo) ;  
Mme. ROURE (Camille) ;  
M. ROUSSELLE (Emile) ;  
Mme. RUELLAN (Anaëlle) ;  
Mme. SALLÉ (Julie) ;

M. SALMON (Benjamin) ;  
 M. SALOTTI (Clément) ;  
 M. SAUCOURT (Nathan) ;  
 M. SIELY--LAROUCHE (Théodore) ;  
 Mme. SIMONNET (Pauline) ;  
 M. SOYER (Théo) ;  
 M. TARRADE (Titouan) ;  
 M. THÉBAULT (Thomas) ;  
 M. TÔ (Mael) ;  
 M. TOPEZA (Florian) ;  
 M. TRAINOY (Hugo) ;  
 M. TROUILLET (Killian) ;  
 M. UBEDA (Matéo) ;  
 M. URBIN (Louis) ;  
 M. VALADE (Stanislas) ;  
 M. VALLEE (Nicolas) ;  
 Mme. VERGER (Pauline) ;  
 M. VERRIEZ (Valentin) ;  
 Mme. VILA (Émilie) ;  
 M. VILLATA (Armand) ;  
 M. VINCENT (Marc) ;  
 M. VRIGNAUD (Vincent) ;  
 M. WEIGEL (Jeremy) ;  
 M. YVON (Adrien) ;  
 Mme. ZAMUNER (Clara) ;

#### Elèves civils étrangers

Mme. JOUICHAT (Amina) ;  
 M. MANSOURI (Wassin) ;  
 M. MISBAH (Ayman) ;  
 M. RIDA (Abderrahim) ;  
 M. YAAKOUBI (Ismail) .

#### Article 2

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en première année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, titulaire d'une licence, en application de l'article 5-III et IV de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

#### Elèves civils français

Mme. AKDENIZ (Arife) ;  
 M. ASSIER (Lilian) ;  
 M. CALARASANU (Dan) ;  
 M. CAPEL (Baptiste) ;  
 Mme. EVANO (Estelle) ;  
 M. HURTREL (Samuel) ;  
 M. LAMBERT (Mathieu) ;  
 M. LE BIHAN (Rémy) ;  
 M. LESCHALLIER DE LISLE (Alban) ;  
 M. MASSIF (Matthieu) ;  
 Mme. NAL (Romane) ;

M. SAUSSOL (Joachim) ;  
Mme. THOMAS (Marine) .

Elèves civils étrangers

Mme.DJUIKOM (Géraldine) ;  
M.MAKHOUL (Mark) .

### Article 3

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs des études et techniques de l'armement désignés par la Ministre des Armées, en application de l'article 4 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. AHTITICH (Elias) ;  
Mme. ANDRIANARIVONY (Harena) ;  
M. AYYADA (Samy-William) ;  
M. BARRERE (Nicolas) ;  
M. COULMY (Antoine) ;  
M. GARYGA (Eliott) ;  
M. GRANZOTTO (Remi) ;  
M. KARAMI (Armand) ;  
Mme. MASSON (Claire) ;  
M. MOURGUES (Maxime) ;  
Mme. RONDONY (Johanna) ;  
M. RUAUD (Brieuc) .

### Article 4

Peut être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, les officiers français, en application de l'article 5-I de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M.LEFRERE (Guillaume) ;  
Mme.NOCE (Clotilde) .

### Article 5

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves en Double Diplôme, en application des articles 5-III et 5-IV de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

Elèves civils français

M. ADJEDJ (Arthur) ;  
M. BRETAGNE (Antonin) ;  
M. FESSARD (Alexandre) ;

M. LETELLIER (Pierre) ;  
 Mme. MINICONI (Sophie-Marushka) ;  
 Mme. RICOUART (Jade) ;  
 M. STYLIANIDIS (Erik) ;  
 M. VESPROUMIS (Hector) .

#### Elèves civils étrangers

M. ABOU DAYA (Jawad) ;  
 M. ALBALADEJO SOLANO (Juan Antonio) ;  
 M. AOUKAR (Jovan) ;  
 M. APPIGNANESI (Giorgio) ;  
 Mme. AWALA (Line) ;  
 M. BAAKLINI (Omar) ;  
 M. BERBERIAN (Luca) ;  
 M. BIASONE (Daniele) ;  
 M. CAPOBIANCO (Michele) ;  
 M. CARDO SANZ (David) ;  
 M. COORNAERT (Pierre) ;  
 M. CORRAL PASCUAL (Javier) ;  
 M. DA CÂMARA PEIXOTO DE MAGALHÃES E CORREIA (Gonçalo) ;  
 M. DAN GARCIA (Bruno Henrique) ;  
 M. DE REZENDE DIAS (Rafael) ;  
 Mme. DELAUNOIT (Lua) ;  
 Mme. DIB (Reina) ;  
 M. EID (Emile) ;  
 M. EL HAYEK (Charbel) ;  
 M. FASANELLA (Riccardo) ;  
 Mme. FERMANIAN (Clara Maria) ;  
 M. FERREIRA GUIMARÃES (João Raphael) ;  
 Mme. FERREIRA TEIXEIRA (Isabela) ;  
 M. GARCÍA LEÓN (Rodrigo) ;  
 M. GÉRARD (Jonas) ;  
 Mme. GERMAIN (Charlotte) ;  
 M. GHOLMIÉ LABRIOLA FILHO (Márcio) ;  
 M. GISBERT CALVO (Miguel) ;  
 M. GIUDICEANDREA (Ugo) ;  
 M. GÓMEZ BENAVENTE (Jaime) ;  
 M. GORLACH LIRA (Artur) ;  
 M. HAMMANA (Elie) ;  
 M. IACONO (Guglielmo) ;  
 M. IRISARRI REMÓN (Juan) ;  
 Mme. KHAZZAKA (Elissa) ;  
 M. KUNTZ PUGLIA (Pedro) ;  
 M. LABORDA PÉREZ (Luis) ;  
 M. LEROY (Cédric) ;  
 Mme. LINOTTE (Lucie) ;  
 M. LLONCH MAJÓ (Albert) ;  
 M. MAATOUK (Ralph) ;  
 M. MACHADO VILAS BOAS (Henry) ;  
 M. MARÍN JIMÉNEZ (Alex) ;  
 M. MARTÍNEZ FELIPE (Álvaro) ;  
 M. MARTÍNEZ MATEO (Ángel) ;  
 M. MENET (Sylvan) ;  
 M. MEYER MAFFEI (Vitor José) ;

Mme. MILAN (Jessy) ;  
 M. MORÁN DOMÍNGUEZ (Jaime) ;  
 M. OLLA GARCIA (Adrian) ;  
 M. POZO ESTIVARIZ (David) ;  
 Mme. PRAVATÀ (Carlotta) ;  
 M. ROVERA (Solim) ;  
 M. SCHYNS (Léo) ;  
 M. SEKULES (Lorenzo) ;  
 Mme. TORRES QUINZÁ (Carolina) ;  
 M. TOSANA (Pietro) ;  
 M. ZAYAT (Daniel) .

### Article 6

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en troisième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs de l'Ecole polytechnique, en application de l'article 5-II de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

#### Élèves civils français

M. BRAS (Thomas) ;  
 M. CHOIMET (Augustin) ;  
 M. DAVID (Romain) ;  
 M. GAUVRIT (Paul) ;  
 M. LACOSTE (Baptiste) ;  
 M. LAUNOIS (Alexis) ;  
 M. RONFARD (Baptiste) ;  
 M. SEGURA (Maxime) .

#### Elèves civils étrangers

M. CHEN (Yuming) ;  
 M. KHONEISSER (Carl) .

### Article 7

Peuvent être admis en 2023 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en troisième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs de l'armement désignés par la Ministre des Armées, en application de l'article 4 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. DESPLANCHES (Tristan) ;  
 M. GONON-MATHIEU (Baptiste) ;  
 M. HEBEY (Maximilien) ;  
 M. HUI (Jérôme) ;  
 M. MULLER (Alexandre) ;  
 M. PARENT (Pierre-Yves) ;  
 M. PRIEUR (Baptiste) ;  
 M. SCHNEIDER (Gatien) ;  
 M. SCHOUPPE (Paul) .

Article 8

Les admissions en qualité d'élèves seront prononcées par décision du ministre des Armées conformément à l'article 8 de l'arrêté du 25 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'admission, aux modalités générales de la scolarité et du contrôle des connaissances et aux conditions d'obtention des diplômes à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace.

Olivier Lesbre  
Directeur Général de l'ISAE-  
SUPAERO

Par délégation  
Pascale RIGAUD  
Directrice des Formations

**Publication** : IDOL, RAA  
**Archivage** : SG/AJ